



Pas de nouvelles de ma plainte

Par **eclipse71**, le **18/03/2013** à **01:45**

bonjour suite à une agression, dont moi et ma grand mère avons été victime en novembre je n'ai aucunes nouvelles, que puis je faire? mon avocate a qui j'avais confié les originaux des plaintes et certificat médicaux ne veut pas me défendre car ma situation financière ne me permet pas de la payer si elle entame recherche et procédure que puis je fairesvp cette agression a été perpétré par mon ex-concubine, j'ai été examiné par un médecin légiste dans le cadre de violence conjugale....! je ne comprend pas pourquoi je n'ai pas de nouvelles ma grand mere de 86 ans, a beaucoup été affaiblie et touchée, je dirais même diminuée je suis vraiment désespéré! la parité ne serait elle pas une réalité.....? dans le sens ou l'homme est la victime.....? merci de votre attention c

Par **canak33**, le **29/03/2013** à **13:15**

Il faut demander une aide juridiction elle si tu a peu de ressource elle te sera accorder en totalité, sinon change d avocat et prend une qui accepter de t aider avec une aide juridictionnelle bon courage

Par **canak33**, le **29/03/2013** à **13:17**

Il faut demander une aide juridiction elle si tu a peu de ressource elle te sera accorder en totalité, sinon change d avocat et prend une qui accepter de t aider avec une aide juridictionnelle bon courage